



Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre du processus de consultation prébudgétaire de 2024

9 février 2024

1. Contexte

La Société canadienne de psychologie (SCP) est l'organisation nationale qui représente à la fois la pratique, la science et l'enseignement de la psychologie au Canada. La SCP imagine une société où la compréhension des divers besoins, comportements et aspirations de l'être humain est le moteur des politiques, des programmes et de la législation destinés aux personnes, aux organisations et aux collectivités. Pour en savoir plus, veuillez visiter www.CPA.ca.

2. Recommandations

Sachant qu'il ne peut y avoir de véritable santé sans santé mentale, les quatre recommandations proposées peuvent s'avérer très utiles pour construire une société dynamique et innovante, ainsi qu'un système de santé mentale plus intégré et plus adapté.

1. **Que le gouvernement fédéral dépose et adopte un texte législatif complémentaire à la *Loi canadienne sur la santé*, intitulé « *Loi sur la parité universelle en santé mentale et en toxicomanie* ».**
2. **Que le gouvernement fédéral accorde aux employeurs admissibles un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 25 % afin de couvrir une partie des coûts liés à l'élargissement de la couverture des soins psychologiques par l'employeur.**
3. **Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces et les territoires, instaure un fonds d'infrastructure, limité dans le temps, pour les ressources humaines en santé, afin de soutenir la création d'écoles de psychologie au sein des universités financées par l'État.**
4. **Que le gouvernement fédéral : (1) augmente le financement des budgets de base des IRSC, du CRSH et du CRSNG pour les programmes de subventions de base d'au moins 10 % par année pendant cinq ans; (2) augmente le soutien financier aux étudiants et aux boursiers postdoctoraux pour qu'il atteigne un niveau compétitif à l'échelle internationale.**

Recommandation 1

Que le gouvernement fédéral dépose et adopte un texte législatif complémentaire à la Loi canadienne sur la santé, intitulé « *Loi sur la parité universelle en santé mentale et en toxicomanie* ».

Même si le gouvernement fédéral a récemment présenté un accord de financement sur 10 ans aux provinces et aux territoires, la SCP et les acteurs nationaux de la santé mentale ont été profondément déçus de constater que l'accord ne comprend pas le *Transfert canadien en santé mentale*, promis depuis longtemps par le gouvernement en place, d'une valeur de 4,5 milliards de dollars sur cinq ans. L'objectif de ce transfert était de garantir, au minimum, qu'une partie du financement fédéral soit consacrée à l'amélioration et à l'expansion des services de santé mentale au Canada.

Si le gouvernement fédéral a réservé 25 milliards de dollars supplémentaires sur 10 ans aux provinces et aux territoires pour s'attaquer à quatre priorités, dont la santé mentale, aucun accord bilatéral – fournissant une justification complète de la manière dont les fonds seront investis et de ses résultats escomptés – n'a été signé et/ou rendu public à ce jour.

La SCP soutient la recommandation de la Société royale du Canada qui demande au gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces et les territoires, d'augmenter le financement destiné à la santé mentale et à la toxicomanie pour qu'il atteigne au moins **12 %** des budgets consacrés à la santé. Ce chiffre est inférieur à ce que les autres pays du G-7 investissent pour la santé mentale (France [15 %], Royaume-Uni [13 %]) en pourcentage de leur budget destiné à la santé.

Des données récentes rendues publiques laissent penser que les investissements publics du Canada en matière de santé mentale représentent 5 % de l'ensemble de ses budgets de santé¹. Il est clair que tous les ordres de gouvernement peuvent faire **beaucoup** plus pour améliorer et élargir l'accès rapide aux soins de santé mentale au Canada.

Sachant que le financement fédéral de la santé mentale n'est pas prévu par la *Loi canadienne sur la santé*, la SCP et l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM) continuent de demander au gouvernement fédéral de présenter un texte législatif complémentaire, intitulé ***Loi sur la parité universelle en santé mentale et en toxicomanie***. Cette loi :²

1. Inscrirait dans la législation fédérale la prestation de programmes, services et soutien en santé mentale et en toxicomanie inclusifs et accessibles, qui ont la même valeur que ceux fournis pour traiter les problèmes de santé physique et les maladies physiques, et l'accès opportun à ces programmes, services et soutien.
2. Veillerait à ce qu'une gamme complète de programmes, de services et de soutien en santé mentale et en toxicomanie financés par l'État et fondés sur des données probantes soient offerts aux Canadiens de façon équitable, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin, ce qui va au-delà des milieux hospitaliers et médicaux habituels (conformément à la *Loi canadienne sur la santé*).
3. Reconnaîtrait l'importance fondamentale que revêt l'investissement dans la promotion de la santé, la prévention et la sensibilisation, ainsi que dans les déterminants sociaux de la santé.

¹ Institute for Health Economics. *IHE Mental Health In Your Pocket – A Handbook of Mental Health Statistics (2019)*.

² ACMMSM. *De l'ombre à la lumière*. Juin 2021.

4. Inclurait des responsabilités mutuelles claires entre le gouvernement fédéral et les provinces et les territoires, ainsi que des indicateurs significatifs de la performance des systèmes de santé.
5. Serait assortie d'une enveloppe de financement fédéral adéquate et durable destinée aux provinces et aux territoires pour élargir l'accès aux services de soins de santé mentale (p. ex., évaluation diagnostique et traitement psychologique).

Recommandation 2

Que le gouvernement fédéral accorde aux employeurs admissibles un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 25 % afin de couvrir une partie des coûts liés à l'élargissement de la couverture des soins psychologiques par l'employeur.

Au Canada, l'accès aux services de soins de santé mentale, comme les services psychologiques, est assuré par une combinaison de programmes, de services et de soutien couverts par le secteur public, mais surtout, par le secteur privé.

Les personnes qui ont besoin de soins de santé mentale bénéficient d'une certaine forme de couverture par un régime d'assurance-maladie complémentaire de leur employeur et/ou paient de leur poche. Les personnes qui n'ont pas les moyens de payer des soins psychologiques privés se retrouvent sur de longues listes d'attente, reçoivent une aide qui n'est pas optimale, ou n'obtiennent simplement aucune aide.

Les données du sondage de 2022 sur les soins de santé réalisé par Benefits Canada montrent que les employeurs peuvent faire plus en investissant dans leurs employés – la couverture maximale annuelle moyenne pour les services de consultation en santé mentale est de 750 \$ (inchangé par rapport à 2021; en baisse par rapport à 1 001 \$ en 2020); la couverture maximale annuelle moyenne pour les services de consultation en santé mentale était de 2 006 \$, soit une augmentation marquée par rapport à 1 294 \$ (2021); 24 % des employeurs ont augmenté leur niveau maximal de couverture pour les services de consultation en santé mentale et 61 % des employeurs ont une couverture maximale pour les services de consultation en santé mentale qui se situe entre 0 et 1 000 \$ (29 % proposent une couverture de plus de 1 000 \$ et 4 %, une couverture supérieure à 10 000 \$³).

Une grande partie de la couverture offerte par les employeurs n'est pas à la hauteur de la recommandation de la SCP selon laquelle les employeurs devraient fournir à leurs employés une couverture autonome de 3 500 à 4 000 \$ par an pour les services psychologiques⁴, montant nécessaire pour permettre à une personne moyenne de terminer avec succès une psychothérapie.

De plus, les petites et moyennes entreprises sont moins nombreuses (19 %) à augmenter la couverture des services psychologiques que les grandes organisations (54 %). Seulement 13 % des entreprises de moins de 50 employés ont augmenté la couverture, tandis que 50 % des entreprises de plus de 1 000 employés l'ont fait⁵.

Pour aider à : (1) compenser une partie des coûts associés à l'élargissement de la couverture d'assurance médicale des employeurs pour les soins psychologiques; (2) inciter les employeurs à augmenter la couverture de leurs employés et à attirer/fidéliser les employés; (3) accélérer le retour au travail des employés en rendant les soins nécessaires (plus) accessibles, la SCP demande au gouvernement fédéral d'accorder aux employeurs un crédit d'impôt allant jusqu'à 25 % afin d'élargir la couverture des soins psychologiques. Compte tenu de la faible participation des petites et moyennes entreprises à un régime

³ 2022 Benefits Canada Healthcare Survey. *Charting New Paths – The role of the workplace and health benefits plans to help navigate a post-pandemic world.*

⁴ *Définir l'univers des garanties collectives : Les perspectives des employeurs servent de guide pour planifier l'avenir.* Sun Life, 2020.

⁵ CSMC/SCP. L'assurance-maladie complémentaire en santé mentale dans les milieux de travail canadiens : Perspectives d'employés et d'employeurs. Pages 7-9. Juin 2022.

d'assurance-maladie complémentaire, il est recommandé d'appliquer un crédit d'impôt dégressif en fonction de la taille de l'entreprise.

Recommandation 3

Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces et les territoires, instaure un fonds d'infrastructure, limité dans le temps, pour les ressources humaines en santé, afin de soutenir la création d'écoles de psychologie au sein des universités financées par l'État.

La SCP félicite le gouvernement fédéral d'avoir récemment investi 45,3 millions de dollars en subventions pour constituer des équipes de soins primaires. Ces modèles interdisciplinaires, fondés sur le travail collaboratif, constituent une structure efficace et efficiente qui permet d'améliorer l'accès aux soins et la santé de la population du Canada. Les psychologues constituent un élément essentiel des équipes de soins primaires pour répondre aux besoins du public en matière de santé mentale⁶.

De nombreux Canadiens ont des besoins complexes qui sont mieux satisfaits par les services des psychologues qui ont l'expertise nécessaire pour effectuer des évaluations complètes afin d'élaborer et de déterminer un diagnostic de santé mentale, de fournir un traitement fondé sur des données probantes pour les troubles mentaux, d'élaborer et d'évaluer des programmes et de fournir des services de consultation ou de supervision à d'autres fournisseurs de soins de santé mentale au sein de l'équipe de soins.

Le secteur de la santé au Canada est actuellement confronté à des défis croissants en ce qui concerne le recrutement de travailleurs de la santé, y compris les psychologues. Les besoins actuels et anticipés du public en matière de santé mentale et l'augmentation souhaitée des équipes de soins primaires exigent que le Canada augmente sa population de psychologues agréés⁷.

Actuellement, les programmes universitaires, qui forment jusqu'à 10 doctorants à la fois dans une spécialité, ne feront pas augmenter le nombre de psychologues agréés accessibles au public.

Selon la SCP, il est temps de repenser la structure dans laquelle nous formons et produisons des psychologues agréés. La création d'écoles professionnelles de psychologie – à l'instar des écoles de médecine, de sciences infirmières et de médecine dentaire – dotées de classes plus nombreuses et d'un délai plus court pour l'obtention du diplôme (cinq ans contre sept ans), peut contribuer de manière substantielle à l'augmentation du nombre de psychologues et ainsi, répondre à la demande croissante de soins de santé mentale de la part de la population.

Il est tout aussi important que cette formation soit accessible, en particulier à des populations diverses, dont l'accès aux formations supérieures en psychologie peut être limité par des facteurs systémiques.

⁶ SCP. *Nouveaux investissements fédéraux en santé mentale : accélérer l'intégration des services psychologiques dans les soins primaires*. Février 2022.

⁷ Un psychologue agréé est un psychologue qui a l'autorisation d'exercer la psychologie.

Recommandation 4

Que le gouvernement fédéral : (1) augmente le financement des budgets de base des IRSC, du CRSH et du CRSNG pour les programmes de subventions de base d'au moins 10 % par année pendant cinq ans; (2) augmente le soutien financier aux étudiants et aux boursiers postdoctoraux pour qu'il atteigne un niveau compétitif à l'échelle internationale.

Pour que le Canada soit compétitif sur le plan du recrutement et de la fidélisation de chercheurs de haut niveau, nous devons entretenir une culture scientifique forte qui soutienne la recherche universitaire pour étudier des questions fondamentales, qui stimule l'innovation, les connaissances transformatrices et les découvertes révolutionnaires, et qui soutienne la formation de personnes hautement qualifiées (PHQ) déployées dans tous les secteurs de la société et de l'économie.

À l'heure actuelle, le Canada ne dispose pas des structures appropriées pour tirer parti des investissements qu'il a réalisés pour attirer et retenir des chercheurs de classe mondiale, et il ne peut pas non plus se comparer aux investissements dans la science, la recherche et l'innovation réalisés par ses homologues internationaux. Le Canada n'est donc pas bien placé pour relever les défis cruciaux et complexes d'aujourd'hui et de demain dans les domaines de la recherche, de l'économie et de la société, ni pour améliorer sa prospérité, sa compétitivité et son bien-être collectifs.

Le récent rapport du *comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche* mentionne ce qui suit : « La considération sérieuse d'améliorations possibles du système de soutien à la recherche est requise afin de garantir que la recherche et les talents du Canada demeurent parmi les meilleurs au monde et ainsi nous assurer d'être en mesure de relever les défis et saisir les occasions qui se présenteront à nous aujourd'hui et dans l'avenir. » Dans cette optique, la SCP soutient les recommandations suivantes formulées dans le rapport :

- Dans un premier temps, le gouvernement devrait s'engager à augmenter d'au moins 10 % par an pendant cinq ans le budget de base total des conseils pour leurs programmes fondamentaux de subventions pour faire face : (a) aux pressions résultant de la croissance de la taille et des activités du système (par exemple, le nombre croissant d'étudiantes et étudiants chercheurs et de stagiaires postdoctoraux); (b) aux effets de l'inflation; (c) à l'importance d'entretenir une base de recherche et de talents compétitive à l'échelle mondiale.
- Le financement des étudiantes et étudiants chercheurs ainsi que celui des stagiaires postdoctoraux devrait être élevé à un niveau compétitif sur le plan international, et ce, afin de suivre l'augmentation du coût de la vie et les tendances mondiales en matière de rémunération des stagiaires de recherche dans le monde entier.
- Les programmes liés au continuum des talents doivent être simplifiés et harmonisés afin d'éliminer les inégalités en matière de soutien à la recherche et de réduire la charge des candidats afin qu'ils puissent se concentrer sur leurs recherches; il est également nécessaire d'améliorer les programmes visant à soutenir les professeurs en début et en milieu de carrière afin d'accélérer leur cheminement pour devenir les leaders de demain.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces recommandations, il est essentiel que nous favorisions également un environnement de recherche véritablement inclusif qui accueille un large éventail de points de vue et d'expériences en ce qui concerne l'égalité des sexes, les minorités visibles, les chercheurs handicapés, les chercheurs autochtones et les chercheurs francophones.

Cette recommandation est également proposée par le *Consortium canadien pour la recherche*, dont la SCP est un membre fondateur.